



COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE

ARRÊTÉ N°44-2026
RÉGLEMENTANT PROVISOIREMENT
LA CIRCULATION DES VÉHICULES
Rue du Marais – Résidence des Morinières

Le Maire de la Commune de Vaugrigneuse :

- **Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R 37-1 et R 225 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant ;
- **Vu** l'arrêté n°13-2026 en date du 16 mars 2026 réglementant provisoirement la circulation des véhicules Rue du marais-Résidence des Morinières;
- **Considérant** que la Société SN-MGCE représentée par Monsieur CHARRAIRE ayant siège au 2 Voie du Marquis de Natte à BONDOUFLE (91070) doit exécuter des travaux de reprise d'enrobés - Rue du Marais et Résidence des Morinières ;
- **Considérant** qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de réguler provisoirement la circulation des véhicules, Rue du Marais et Résidence des Morinières ;

ARRÊTE

Article 1 : Le 18 septembre 2026 et pour une durée calendaire de 1 jour, la Société SN-MGCE est autorisée à instituer une circulation alternée manuellement des véhicules avec interdiction de stationner au droit du chantier Rue du Marais et Résidence des Morinières.

Article 2 : La Société SN-MGCE est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires prévoyant que le stationnement sera interdit des côtés pair et impair pendant la durée du chantier, de prendre toutes dispositions utiles pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, la Société SN-MGCE devra rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances et réparer tous dommages éventuellement causés.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché selon les conditions réglementaires habituelles, et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur CHARRAIRE représentant la Société SN-MGCE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours

Vaugrigneuse, le 17/09/2026

Le Maire,

Elodie CREPIN

Affiché le 17/09/2026

Ampliations transmises le 17/09/2026

Mairie - 1 rue Héroard -91640 Vaugrigneuse - tél : 01 64 58 90 59

Mail : contact@ville-vaugrigneuse.fr

Site internet : <https://www.ville-vaugrigneuse.fr>

Vaugrigneuse
RESIDENCE DES MORINIÈRES



Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 Google 10 m

